

Université d'Orléans  
Direction des affaires financières

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE FOURNITURES

# Acquisition d'un appareil d'extraction par liquide pressurisé et d'un appareil de SFE/SFC semi-préparative

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	29 FCS 2026
Date limite de remise des plis	01 / 09 / 2026 à 12 heures 00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

## SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT .....	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE .....	4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....	9

*Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.*

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Université d'Orléans

Direction des affaires financières

Représentant : Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans

Adresse : Château de la Source

Avenue du Parc Floral

Orléans Cedex 2

45067 BP 6749

Téléphone : 02.38.49.25.40

Courriel : [daf.achats@univ-orleans.fr](mailto:daf.achats@univ-orleans.fr)

Site internet : <http://www.univ-orleans.fr/>











La personne en charge du dossier est : Sandrine RAMBERT, Directrice des Affaires Financières et de la Commande publique.

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Acquisition d'un appareil d'extraction par liquide pressurisé et d'un appareil de SFE/SFC semi-préparative**

Code CPV	Libellé CPV
38430000-8	Appareil de détection et d'analyse.

## ■ Éléments clé du contrat :

 Objet du contrat	Acquisition d'un appareil d'extraction par liquide pressurisé et d'un appareil de SFE/SFC semi-préparative
 Acheteur	Université d'Orléans
 Type de contrat	Marché ordinaire de fournitures
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	ICOA Pôle Chimie Rue de Chartres 45100 Orléans
 Délai	Variable selon les prestations du contrat
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
 Forme des prix	Fermes Prix forfaitaires
 Délai de paiement	30 jours

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet	Délais
Lot 1	Acquisition d'un appareil d'extraction par liquide pressurisé (CPV 38430000-8 : Appareils de détection et d'analyse)	4 mois à compter de la notification du contrat
Lot 2	Acquisition d'un appareil de SFE/SFC semi-préparative (CPV 38430000-8 : Appareils de détection et d'analyse)	4 mois à compter de la notification du contrat

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ **Dossier de consultation :**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ **Sans suite :**

À tout moment, l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

## 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).</i>

Document	Descriptif
Extrait KBIS ou INSEE	<i>Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).</i>
<b>Capacité économique et financière</b>	
Certificat de régularité fiscale	<i>Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.</i>
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.</i>
<b>Capacité technique et professionnelle</b>	
Certificat de régularité sociale	<i>Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise.</i>

**Présentation des documents** : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>L'acte d'engagement (imprimé type ATTRI 1) est à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du marché. <b>Le document devra être daté et signé. Un acte d'engagement par lot est demandé, merci de bien vouloir prendre l'acte d'engagement associé au lot auquel vous souhaitez candidater. Merci également d'indiquer le <u>montant de l'offre</u> dans l'acte d'engagement.</b></i>
Coordonnées Bancaires	<i>Joindre un RIB / RIP.</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire. <b>Le document devra être daté et signé. Une DPGF par lot est demandé, merci de bien vouloir prendre la DPGF associée au lot auquel vous souhaitez candidater.</b></i>
Fiche fournisseur	<i>La fiche fournisseur doit être complétée obligatoirement de manière informatique et accompagnée d'un RIB. Tout règlement est conditionné à ces deux éléments.</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique.</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Remise des plis sur le profil acheteur de l'acheteur public de la Direction des Affaires Financières

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

**Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.**

**Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).** A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

**Lot 1 :**

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	<p>Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre au vue du mémoire technique. La pondération indiquée sera appliquée à cette note.</p> <p>Le système d'extraction par liquide pressurisé (PLE) devra permettre l'extraction automatisée de composés à partir de matrices végétales en utilisant différents solvants organiques ou mélanges de solvants sous pression et à température contrôlée.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le système devra être compatible avec des quantités de matière végétale comprises entre 1 et 100 g et permettre l'utilisation de cellules d'extraction de différents volumes afin de s'adapter aux besoins expérimentaux.</li><li>- L'équipement devra permettre la réalisation d'extractions séquentielles automatisées sur un même échantillon à l'aide de plusieurs solvants successifs, en minimisant les interventions manuelles entre les différentes étapes d'extraction.</li><li>- L'équipement devra permettre la réalisation d'extractions simultanées de différents échantillons en un seul cycle.</li><li>- Le système devra permettre le contrôle de la température d'extraction sur une plage minimale comprise entre 40 et 150 °C ainsi que le contrôle de la pression nécessaire au maintien des solvants à l'état liquide durant l'extraction (pression maximale d'au moins 100 bar.).</li><li>- Le système devra être équipé d'un logiciel permettant la programmation des séquences d'extraction, le suivi des paramètres opératoires et l'enregistrement des méthodes utilisées afin d'assurer la reproductibilité des expérimentations.</li><li>- Le système devra permettre la collecte automatisée des différents extraits dans des récipients distincts et limiter au maximum</li></ul>

Critère	Descriptif
2. Prix (30 %)	les contaminations croisées entre fractions successives. Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre selon la méthode de calcul (offre la plus basse / offre du candidat*20). La pondération indiquée sera appliquée à cette note.
3. Service après-vente et assistance technique (10 %)	Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre. La pondération indiquée sera appliquée à cette note. La société qui fournira le matériel devra être en mesure d'assurer l'installation, la qualification et la formation des utilisateurs.  Elle devra proposer une assistance technique réactive ainsi qu'une maintenance corrective et préventive adaptée à un usage intensif en laboratoire de recherche. Un délai maximal d'intervention de 15 jours ouvrés en cas de panne devra être garanti.  L'appareil devra être garanti au minimum 24 mois pièces, main-d'œuvre et déplacement.
4. Développement durable (5 %)	Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre au vue du mémoire technique. La pondération indiquée sera appliquée à cette note. La consommation de solvants et d'énergie du système sera prise en compte dans l'évaluation des offres. La provenance géographique des pièces détachées et des opérations de maintenance, seront valorisées.
5. Délai d'exécution (5 %)	Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre. La pondération indiquée sera appliquée à cette note.

#### Lot 2 :

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre au vue du mémoire technique. La pondération indiquée sera appliquée à cette note. Le système combiné extracteur par fluide supercritique et chromatographie par fluide supercritique (SFE/SFC) devra pouvoir fonctionner jusqu'à des pressions de 1000 bars, avec du CO2 pur ou mélangé à un co-solvant et atteindre des débits de 40 gr/min.  Le système SFE/SFC devra permettre l'utilisation de cellules d'extraction de 100 mL ainsi que l'utilisation de colonnes chromatographiques semi-préparatives de diamètre d'environ 2-3 cm. Le système devra permettre de travailler à des températures contrôlées comprises entre 20 et 80°C à minima, tant pour les cellules d'extraction que pour les colonnes chromatographiques.  Pour la partie chromatographie supercritique semi-préparative, le système devra être équipé d'un détecteur UV/Visible en ligne, permettant de déclencher la collecte des composés d'intérêt.  Le système devra permettre de collecter des fractions différentes indépendantes et offrir la possibilité de collecter les composés volatils.
2. Prix (30 %)	Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre selon la méthode de calcul (offre la plus basse / offre du candidat*20). La pondération indiquée sera appliquée à cette note.
3. Service après-vente et assistance technique (10 %)	Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre au vue du mémoire technique. La société qui fournira le matériel devra être en mesure d'assurer l'installation, la qualification et la formation des utilisateurs.

Critère	Descriptif
	<p>Elle devra proposer une assistance technique réactive ainsi qu'une maintenance corrective et préventive adaptée à un usage intensif en laboratoire de recherche. Un délai maximal d'intervention de 15 jours ouvrés en cas de panne devra être garanti.</p> <p>L'appareil devra être garanti au minimum 24 mois pièces, main-d'œuvre et déplacement.</p>
4. Développement durable (5 %)	Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre au vue du mémoire technique. La pondération indiquée sera appliquée à cette note. Le système devra permettre le recyclage du CO2. La provenance géographique des pièces détachées sera prise en compte, tout comme la proximité du service SAV. Les échanges se feront en français.
5. Délai d'exécution (5 %)	Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre. La pondération indiquée sera appliquée à cette note.

*Modalités de calcul des notes :*

Les critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.  
La note totale est notée : **Sur 20**.

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

## ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

**Tribunal administratif d'Orléans**  
**28 rue de la Bretonnerie**  
**ORLEANS**  
**45057**  
**Téléphone : 02 38 77 59 00**  
**Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)**  
**Télécopie : 02 38 53 85 16**

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :** L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Informations de l'attributaire :** Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

### Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)